



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Mémoire présenté à la

**Régie des marchés agricoles et
alimentaires du Québec**

**Dans le cadre de la vérification quinquennale
du Plan conjoint (2014-2018)**

**Ghislain Leblond, ing.f.
Directeur**

Le 15 décembre 2020

INTRODUCTION

À la suite de la demande de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a rédigé ce rapport quinquennal des activités qu'il effectue. Cette demande a été formulée conformément aux dispositions prévues à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et se formule comme suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard, à tous les cinq ans, chaque office établi devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et ses règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé, l'occasion d'être entendues sur l'application du plan et des règlements concernés ».

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a été créé, le 14 mai 1965, sous le nom « Syndicat des producteurs de bois de la région de Nicolet ». Afin d'établir un meilleur rapport de force et afin d'avoir des conditions supérieures de mise en marché de leurs produits, les producteurs décidèrent d'adopter, en 1967, le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Nicolet. Le Syndicat a reçu, dès lors, l'administration de ce plan.

Aujourd'hui, le Syndicat représente environ 6 000 propriétaires forestiers. Au moment d'écrire ces lignes, 4 251 d'entre eux sont inscrits au fichier du Syndicat et près de 1 679 en sont membres (hausse de 9,75 %). Le territoire couvert par le Plan conjoint représente 67 municipalités situées à l'intérieur de sept MRC, soit :

- ✓ La MRC d'Arthabaska, sauf les municipalités de Saints-Martyrs-Canadiens, Ham-Nord et Notre-Dame-de-Ham;
- ✓ La MRC de Bécancour, sauf les municipalités de Deschaillons-sur-St-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise;
- ✓ La MRC de Drummond;
- ✓ La MRC de Nicolet-Yamaska;
- ✓ La municipalité de Princeville située dans la MRC de l'Érable;
- ✓ La municipalité de Sainte-Christine dans la MRC d'Acton;
- ✓ Les municipalités de Saint-David, Saint-Gérard-Majella et Yamaska dans la MRC Pierre-de-Saurel.

Le territoire est traversé par deux grands axes routiers. L'autoroute Jean Lesage (autoroute 20) qui traverse nord-est sud-ouest et l'autoroute 55 (en deux sections) qui traverse nord-ouest sud-est, sans oublier le pont Laviolette à Trois-Rivières qui permet un accès facile à la rive sud du fleuve St-Laurent. Ces deux grands axes routiers permettent de faciliter le transport du bois autant à l'intérieur de la région que pour exporter le bois à des usines situées à l'extérieur du territoire.

La région se scinde en deux parties bien différentes. La première, qui se situe près du fleuve, est utilisée principalement pour l'agriculture. La deuxième, située plus au sud, au sud-est et à l'est, renferme une superficie forestière beaucoup plus importante.

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC



Interventions du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec (2014-2018)

Lors du précédent examen périodique (2014-2018), le Syndicat avait établi plusieurs objectifs spécifiques. De plus, la RMAAQ avait également émis certains commentaires et recommandations. Ceux-ci seront repris dans les pages suivantes afin d'en évaluer les actions prises et les résultats atteints.

Objectif général : **Organiser collectivement les relations entre les producteurs et les acheteurs**

Objectif spécifique : Améliorer l'information des producteurs sur les marchés

Indicateurs :

- Nombre de producteurs qui adhèrent au service d'information rapide;
- Nombre de membres du Syndicat;
- Nombre d'industriels qui peuvent être rejoints par courriel.

Cibles :

- Adhésion de 100 producteurs au service d'information rapide;
- Adhésion de tous les industriels au système de transmission d'informations par courriel;
- Augmenter de 25 % le nombre de consultations de notre site Internet;
- Augmenter de 20 % le nombre de nouveaux utilisateurs de notre site Internet.

Moyens :

- Demander aux producteurs leurs adresses de courriel lors de la demande annuelle de contingent;
- Informer les producteurs par le biais du journal du Syndicat de l'existence du service d'information rapide;
- Informer les industriels de l'existence du service d'information rapide;
- Envoyer de façon récurrente aux industriels un avis de mise à jour des prix et des spécifications;
- Augmenter les informations disponibles sur le site du Syndicat;
- Développer un avantage compétitif pour les producteurs à devenir membre du Syndicat.

Résultats :

Le système d'information rapide a été élaboré dans le logiciel de gestion de la mise en marché du Syndicat. Celui-ci permet de faire parvenir à l'ensemble des producteurs, des transporteurs, des industriels, en fait tous nos clients, des messages par courriel. Malheureusement, nous ne pouvons chiffrer le nombre de producteurs qui y a adhéré par Syndicat. Toutefois, pour le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et pour celui de la Mauricie, il y en a un total de 2 067. De ce nombre, tous les industriels avec qui le Syndicat a des relations y sont inscrits.

Concernant notre site Internet, nous avons pris la décision de changer de plateforme et d'aller sur le site Internet « foretprivee.ca » qui est le site provincial de la Fédération des propriétaires forestiers du Québec. Une section régionale a été créée afin que les syndicats qui le désirent puissent y être hébergés. Les sites régionaux se retrouvent donc à avoir une certaine standardisation. Il est donc plus facile pour les propriétaires forestiers d'obtenir toute l'information dont ils ont besoin sur le même site Internet. Comme nous n'avons pas les données de l'année 2018, nous avons utilisé l'année 2019. Au cours de cette dernière année, 340 utilisateurs en moyenne par mois ont visité le site Internet du Syndicat. De ce nombre, environ 250 étaient de nouveaux utilisateurs. Un site Internet « prixbois.ca » disponible à toutes les régions de la province, a aussi été élaboré afin d'améliorer et d'augmenter l'information transmise aux producteurs sur les marchés du bois disponibles pour eux. En plus de pouvoir consulter les marchés, celui-ci permet au producteur de les comparer entre eux selon les essences et la qualité du bois qu'il désire produire.

Objectif spécifique : Maintenir de bonnes relations avec les industriels

Indicateurs :

- Nombre de litiges avec les industriels;
- Nombre de rencontres avec les industriels;
- Nombre d'acheteurs désirant faire l'achat de bois sur le territoire du Syndicat.

Cibles :

- Aucun litige durant la période de 2014 à 2018;
- Augmenter le nombre d'acheteurs de 5 %.

Moyens :

- Respect des ententes contractuelles au niveau des volumes et des spécifications du bois;
- Rencontres et communications sporadiques en personne, téléphoniques ou écrites avec les industriels.

Résultats :

Le Syndicat n'a eu aucun litige avec les industriels avec qui il a eu des liens d'affaires durant la période 2014-2018.

Le Syndicat a respecté les ententes conclues avec les industriels, autant au niveau des volumes de bois que du respect des normes et spécifications (très peu de voyages refusés). Des communications présentes, téléphoniques ou écrites sont effectuées, plusieurs fois par année, afin de maintenir un bon climat entre les deux parties et de régler toute mésentente rapidement.

Le Syndicat fait une veille afin de développer de nouveaux marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des régions habituelles de livraison du bois par les producteurs. Le tableau ci-dessous présente l'évolution, pour la période de 2013 à 2018, des industriels intéressés à faire l'achat de bois sur le territoire du SPBCQ et de ceux qui ont fait l'achat de bois.

Type de bois	Industriels affichés			Industriels ayant acheté du bois		
	2013	2018	Différence	2013	2018	Différence
Sciage	47	55	+17 %	30	36	+20%
Autres utilisations	5	5	0 %	6	5	-17%
Total	52	60	+15 %	36	41	+14 %

Objectif général : Voir à ce que tous les producteurs visés soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif;

Objectif spécifique : Assurer une équité entre les industriels et une entre les producteurs

Indicateurs :

- Nombre d'industriels qui achètent du bois sur le territoire du Centre-du-Québec;
- Volume de bois mis en marché.

Cibles :

- Tous les producteurs doivent payer les contributions prévues sur la livraison de leur bois par retenue du Syndicat ou par retenue de l'industriel.

Moyens :

- Demander aux producteurs et aux transporteurs de nous informer lorsqu'ils effectuent une livraison de bois sur un marché non affiché par le Syndicat;
- Conscientiser les producteurs et les industriels de l'importance de l'équité entre eux;
- Faire les démarches nécessaires pour que le Règlement sur les contributions des producteurs de bois du Centre-du-Québec soit ajouté au Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs;
- Informer les industriels de leurs obligations de conserver et d'envoyer les contributions du Syndicat lorsqu'ils payent le bois aux producteurs.

Résultats :

Les résultats de cet objectif sont moins tangibles que les autres, mais le Syndicat a conscientisé les producteurs et les transporteurs afin que les informations sur la livraison du bois soient transmises au Syndicat lorsqu'il s'agit de nouveaux marchés ou de marchés qui ne sont pas affichés par le Syndicat.

Le Syndicat a maintenu de bonnes relations avec l'ensemble des industriels tout au cours de la période 2014 à 2018 et, à la connaissance du Syndicat, tous les industriels font parvenir les contributions dues au Syndicat lorsque le paiement est envoyé aux producteurs.

En septembre 2015, la RMAAQ a adopté la demande de modifications, faite par le Syndicat, du Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs, afin d'ajouter le bois visé par le Pan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Le conseil d'administration a aussi pris la décision de conserver la contribution pour les Agences de mise en valeur (1 \$/m³s) sur les bois vendus sur les marchés à l'extérieur à la province ou sur les marchés dont les acheteurs ne sont pas tenus légalement de contribuer au financement des Agences de mise en valeur. Les sommes ainsi conservées sont envoyées aux Agences de mise en valeur correspondante. Cette décision, en plus d'augmenter l'équité entre les acheteurs de matière ligneuse, augmente les fonds disponibles pour l'aménagement des forêts privées régionales et la mobilisation des bois de la forêt privée.

Objectif général : Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée

Objectif spécifique : Développer et diversifier les marchés pour les producteurs tout en maximisant leurs revenus

Indicateurs :

- Volume de bois mis en marché;
- Nombre de producteurs qui produisent du bois;
- Nombre d'acheteurs désirant faire l'achat de bois sur le territoire du Syndicat;
- Disponibilité des marchés pour les différents produits;
- Augmentation de la concurrence entre les acheteurs.

Cibles :

- Augmentation de 5 % de la moyenne des volumes de bois mise en marché;
- Maintenir le nombre de producteurs qui produisent du bois;
- Augmenter le nombre d'acheteurs de 5 %;
- Offrir un marché aux producteurs pour l'ensemble des produits du bois.

Moyens :

- Maintenir de bonnes relations avec les acheteurs;
- Surveillance de nouveaux marchés en développement avec la collaboration des différents syndicats et la FPFQ afin d'optimiser le transfert d'information sur chacun de ceux-ci et ainsi, de mieux comprendre les marchés et de pouvoir s'y adapter plus rapidement;
- Collaboration avec de futurs promoteurs pour les aider dans leur montage financier en sécurisant des approvisionnements de bois en relation avec la possibilité de coupe des producteurs et les appuyer dans leurs démarches auprès des différentes instances (gouvernementale, municipale, bancaire, etc.);
- Article dans le journal du Syndicat pour tenir à jour les producteurs sur les développements de la mise en marché;
- Représentations provinciales de la FPBQ pour la mise en place de politiques et de programmes fiscaux favorables à la production forestière;
- Offrir et rendre facilement accessible (financièrement et physiquement) pour les producteurs visés, la formation sur l'abattage directionnel exigée par la CNESST;
- Améliorer l'information des producteurs sur les marchés selon les moyens de l'objectif spécifique.

Résultats :**ÉVOLUTION DES VOLUMES MIS EN MARCHÉ**

La mise en marché du bois au cours de la dernière période quinquennale a connu une hausse très importante par rapport à la période précédente. La moyenne des volumes mise en marché pour 2014-2018 a connu une hausse de 40 % par rapport à la moyenne de la période 2009-2013 et une hausse de 32 % par rapport à la moyenne de la période 2004-2008. De plus, en général, les marchés étaient disponibles pour l'ensemble du panier de produits façonné par les producteurs, mais certaines fois, des restrictions ont pu s'appliquer.

Au niveau du groupe des essences « autres résineux », il a toujours été plus difficile, historiquement, dans la région, de mettre ces produits en marché. Durant la dernière période quinquennale, un volume moyen de 80 107 m³a a été mis en marché, ce qui représente une hausse de plus de 97 % par rapport à la période 2009-2013 et de près de 77 % par rapport à la période 2004-2008.

Volume de bois livré par groupe d'essences (2004-2008)

Groupes d'essences		2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
Sapin- épinette (m ³ a)	Pâte ⁽¹⁾	50 098	43 632	47 220	59 317	66 330	53 320
	Sciage ⁽²⁾	78 141	113 071	95 493	68 985	39 061	78 950
Autres résineux (m ³ a)	Pâte ⁽¹⁾	12 454	11 288	11 943	10 708	19 184	13 115
	Sciage ⁽²⁾	28 720	46 318	46 299	19 578	19 943	32 172
Total résineux (m³a)		169 413	214 309	200 955	158 588	144 518	177 557
Bois-franc (m ³ a)	Pâte ⁽¹⁾	8 722	15 486	15 631	30 731	20 295	18 173
	Sciage ⁽²⁾	2 903	4 367	2 564	1 621	543	2 399
Peuplier (m ³ a)	Pâte ⁽²⁾	21 199	22 556	25 449	39 956	39 658	29 764
	Sciage ⁽²⁾	6 608	7 893	6 785	4 177	466	5 186
Total feuillus (m³a)		39 432	50 302	50 429	76 485	60 962	55 522
TOTAL (m³a)		208 845	264 611	251 384	235 073	205 480	233 079
Volume de bois à pâte		92 473	92 962	100 243	140 712	145 467	114 372
Volume de bois de sciage		116 372	171 649	151 141	94 361	60 013	118 707

(1) On entend par le mot « pâte » tous les volumes de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de panneaux ainsi qu'aux copeaux.

(2) On entend par le mot « sciage » tous les volumes de bois destinés aux usines de sciage et de déroulage.

Volume de bois livré par groupe d'essences (2009-2013)

Essences		2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Sapin- épinette (m³a)	Pâte (1)	49 332	25 838	74 751	82 799	75 752	61 694
	Sciage (2)	50 477	31 026	23 787	38 369	55 495	39 830
Autres résineux (m³a)	Pâte (1)	23 256	12 683	14 442	23 771	29 072	20 645
	Sciage (2)	22 165	27 968	9 573	16 281	23 839	19 966
Total résineux (m³a)		145 230	97 515	122 553	161 220	184 158	142 135
Bois-franc (m³a)	Pâte (1)	29 753	28 815	23 491	37 809	25 905	29 155
	Sciage (2)	620	1 086	453	1 133	1 027	864
Peuplier (m³a)	Pâte (1)	41 974	48 546	37 097	54 077	50 240	46 387
	Sciage (2)	75	1 128	291	1 660	142	659
Total feuillus (m³a)		72 422	79 575	61 332	94 679	77 314	77 065
TOTAL (m³a)		217 652	177 090	183 885	255 899	261 472	219 200
Volume de bois à pâte		144 315	115 882	149 781	198 456	180 969	157 881
Volume de bois de sciage		73 337	61 208	34 104	57 443	80 503	61 319

- (1) On entend par le mot « pâte » tous les volumes de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de panneaux ainsi qu'aux copeaux.
- (2) On entend par le mot « sciage » tous les volumes de bois destinés aux usines de sciage et de déroulage.

Volume de bois livré par groupe d'essences (2014-2018)

Groupe d'essences		2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Sapin-épinette (m ³ a)	Pâte (1)	64 173	63 282	57 593	60 710	53 751	59 902
	Sciage (2)	48 814	74 319	77 302	91 399	107 222	79 811
Autres résineux (m ³ a)	Pâte (1)	41 598	37 048	44 998	45 978	48 286	43 581
	Sciage (2)	37 955	29 064	38 653	39 301	37 654	36 526
Total résineux (m³a)		192 540	203 713	218 546	237 388	246 913	219 820
Bois-franc (m ³ a)	Pâte (1)	20 451	14 977	37 156	44 351	27 988	28 985
	Sciage (2)	282	241	2 270	1 739	1 340	1 175
Peuplier (m ³ a)	Pâte (1)	49 334	57 757	74 419	60 471	39 631	56 322
	Sciage (2)	672	1 857	459	523	506	803
Total feuillus (m³a)		70 739	74 832	114 304	107 084	69 465	87 285
TOTAL (m³a)		263 279	278 545	332 850	344 472	316 378	307 105
Volume de bois à pâte		175 556	173 064	214 166	211 510	169 656	188 790
Volume de bois de sciage		87 723	105 481	118 684	132 962	146 722	118 315

(1) On entend par le mot « pâte » tous les volumes de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de panneaux ainsi qu'aux copeaux.

(2) On entend par le mot « sciage » tous les volumes de bois destinés aux usines de sciage et de déroulage.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

Lorsque l'on regarde les tableaux du nombre de producteurs qui coupent du bois sur leur propriété, on peut dire, qu'en apparence, qu'il est en diminution. Toutefois, si on fait une analyse sur plusieurs années, le nombre de producteurs ayant mis du bois en marché durant la période de 2008 à 2013 est de 1 593 avec un volume moyen de 817 m³a. Durant la période de 2009 à 2013, le nombre est de 1 460 avec un volume moyen par producteur de 751 m³a. Pour la période de 2014 à 2018, le nombre est de 1 485 avec un volume moyen de 1 034 m³a.

On peut donc en conclure, avec ces chiffres, que les producteurs coupent du bois moins souvent, mais en plus grandes quantités, ce qui est normal afin d'augmenter leurs revenus d'opérations forestières et de diminuer leurs coûts.

De plus, un point qui n'est pas pris en considération dans les tableaux ci-dessous est qu'il y a un plus grand nombre d'entrepreneurs qui exécutent des opérations forestières sur le territoire et que ceux-ci coupent du bois sur plusieurs propriétés par année.

Il est certain que le bois coupé, sur le territoire du Syndicat, provient d'un plus grand nombre de propriétés pour la période quinquennale de 2014-2018 que de 2009-2013.

Période de 2008 à 2013

Groupe d'essences	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Sapin-épinette 47"	580	509	432	555	651	627
Pin, pruche, mélèze 47" et +	92	102	77	77	123	131
Feuillu dur 8'	37	42	65	57	80	69
Tremble 93"	193	194	220	226	269	268
Toutes essences (trituration)	678	609	567	662	793	762
Nombre de mètres cubes apparents moyens par producteur (bois trituration)	215	237	204	226	250	238
Nombre de producteur (bois destiné aux marchés du sciage)	112	76	120	131	115	153
Nombre de producteurs total	709	624	599	694	823	798
Nombre de mètres cubes apparents moyens par producteur (total toutes destinations)	299	349	296	265	311	328

N.B. Dans ce tableau, un organisme de gestion en commun compte pour un producteur. Un entrepreneur qui vend son bois à son nom lorsqu'il coupe du bois chez d'autres producteurs compte également pour un producteur. Le nombre de producteurs des volumes de bois destinés aux marchés du sciage et qui sont payés directement par l'usine n'est pas inclus dans le tableau.

Période de 2014 à 2018

Groupe d'essences	2014	2015	2016	2017	2018
Sapin-épi. 47"	612	589	523	472	447
Pin, pruche, mélèze 47" et +	154	160	180	156	130
Feuillu dur 8'	64	55	79	84	78
Tremble 93"	259	255	246	258	182
Toutes essences (trituration)	771	743	703	655	598
Nombre de mètres cubes apparents moyens par producteur (bois trituration)	228	233	305	323	284
Nombre de producteur (bois destiné aux marchés du sciage)	153	173	196	201	224
Nombre de producteurs total	808	778	745	699	667
Nombre de mètres cubes apparents moyens par producteur (total toutes destinations)	326	358	447	493	474

N.B. Dans ce tableau, un organisme de gestion en commun compte pour un producteur. Un entrepreneur qui vend son bois à son nom lorsqu'il coupe du bois chez d'autres producteurs compte également pour un producteur. Le nombre de producteurs des volumes de bois destinés aux marchés du sciage et qui sont payés directement par l'usine n'est pas inclus dans le tableau.

Objectif spécifique : Optimiser le transport du bois

Indicateurs :

- Nombre de voyages refusés;
- Distance de transport du bois;
- Volume moyen des voyages de bois.

Cibles :

- Aucun voyage refusé par les industriels en 2018;
- Diminuer la distance de transport du bois feuillu de trituration de 10 km;
- Augmenter le volume moyen des voyages de bois;
- Diminuer la distance de déplacement de remorque non chargée.

Moyens :

- Conscientiser les producteurs sur l'importance du respect des spécifications du bois par le biais du journal du Syndicat et du site Internet;
- Conscientiser les transporteurs à ne pas charger un volume de bois non conforme;
- Effectuer une meilleure gestion de la provenance des bois pour en déterminer sa destination;
- Informer les producteurs des charges légales des transporteurs;
- Aider les transporteurs pour l'amélioration continue de leurs équipements;
- Faire une analyse du transport du Syndicat et étudier la possibilité d'amalgamer le transport du SPBCQ et du SPBM.

Résultats :

Au cours de la période 2014-2018, beaucoup de travail a été mis sur la gestion du transport et sur la qualité du bois produit par les producteurs. Au niveau de la qualité du bois, en excluant les livraisons de résineux 4 pieds à la compagnie Kruger-Wayagamack, aucun voyage de bois n'a été refusé aux usines de trituration.

Concernant le transport, nous ne pouvons calculer la charge moyenne transportée par les camions de façon simple pour la totalité du bois étant donné qu'il peut y avoir plusieurs essences, plusieurs unités de mesure et plusieurs producteurs sur un même voyage.

Toutefois, nous savons pertinemment que la flotte de camions transportant le bois sur le territoire du Syndicat s'est améliorée au cours de la dernière période quinquennale afin qu'elle transporte un plus grand volume de bois par voyage. Au niveau des distances moyennes de transport concernant le feuillu, une meilleure gestion a été faite et la distance moyenne de transport pour la période 2014-2018 a été diminuée de 21 kilomètres pour les peupliers (-30 %) et de 35 kilomètres pour les feuillus durs (-59 %), ce qui est très appréciable.

Essences	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Peupliers	96	90	88	95	87	91
Feuillus durs	104	96	83	91	96	94

Essences	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Peupliers	71	68	79	72	55	70
Feuillus durs	71	50	60	59	78	59

Concernant les déplacements de remorque non chargée ou les voyages de retour en charge, le Syndicat a essayé d'augmenter ceux-ci, ce qui a été réussi. Toutefois, nous ne pouvons le quantifier étant donné que le système informatique n'est pas programmé pour faire ce genre de calculs. L'établissement des prix de transport pour les voyages dont les camions étaient pleins à l'aller comme au retour a été calculé manuellement, ce qui ne permet pas de sortir non plus de statistique au niveau des économies financières. Nous pouvons toutefois certifier que celles-ci ont été appréciables. Le travail sera poursuivi, au cours des prochaines années, afin de maximiser l'efficacité du transport tout en s'assurant que celui-ci soit payé à son juste prix.

Objectif spécifique : Maintenir et même diminuer les frais administratifs du Syndicat tout en augmentant les services aux producteurs

Indicateurs :

- Taux des contributions pour les producteurs
- Nombre de formation auprès des producteurs

Cibles :

- Maintenir et même diminuer le taux des contributions;
- Augmenter de 20 % le nombre de producteurs qui suivent une formation offerte sans augmenter les frais des producteurs;
- Augmenter de 15 % le nombre de formations offertes sans augmenter les frais des producteurs;
- Augmenter de 10 % le ratio de la valeur des paiements effectués par dépôt direct.

Moyens :

- Analyser les procédures administratives et éliminer celles qui sont non pertinentes;
- Augmenter la symbiose des opérations administratives entre le SPBCQ et le SPBM;
- Augmenter la collaboration administrative entre le SPBCQ et le SPACQ;
- Expliquer aux producteurs par le biais d'envois postaux les avantages à adhérer au dépôt direct pour leur paiement;
- Élargir notre champ d'action;
- Augmenter la rentabilité des placements financiers du Syndicat;
- Poursuivre l'amélioration des logiciels de gestion du Syndicat.

Résultats :

Au cours de la période 2014-2018, le nombre de formations données par le Syndicat au producteur a augmenté de 18 formations par rapport à la période 2009-2013, soit une hausse de 300 %. Au niveau du nombre de producteurs ayant suivi les formations, ceux-ci ont augmenté de 62 producteurs pour une hausse de 103 %.

Formation 2009-2013

	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Nombre de formations	6	8	3	8	4	6
Nombre de producteurs	59	117	27	61	34	60

Formation 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Nombre de formations	24	36	19	19	21	24
Nombre de producteurs	137	164	117	90	104	122

L'efficacité de l'organisation a presque atteint son plein potentiel donc les améliorations qui sont apportées ne réussissent plus à faire diminuer les frais administratifs, mais seulement à limiter leurs augmentations annuelles. Les économies engendrées ont permis de retourner, en 2014, un montant de 183 870 \$ de contributions aux producteurs sur la livraison de leur bois de trituration pour la période 2009 à 2013.

Évolution des coûts administratifs reliés aux opérations de la mise en marché (fonds général) des deux Syndicats (excluant les autres coûts externes aux opérations normales).

SPBCQ		
Période	Moyenne annuelle des coûts	Commentaires
1990 à 1999	221 504 \$	
2000 à 2004	216 304 \$	Début des opérations de rationalisation du Syndicat.
2005 à 2007	209 796 \$	Février 2005 : début de la collaboration administrative avec le SPBM; Mai 2007 : déménagement des bureaux du SPBCQ de Nicolet à Trois-Rivières.
2008 à 2009	178 271 \$	2008 : première année complète où le SPBCQ est à Trois-Rivières;
2010 à 2013	178 984 \$	Poursuite de la réorganisation, mais à un rythme plus ralenti.
2014 à 2018	197 158 \$	Les améliorations de l'organisation

Au niveau du paiement aux producteurs, le Syndicat a continué à mettre de l'énergie pour expliquer aux producteurs les économies qui seraient engendrées par leur adhésion au paiement direct pour leur organisation. De plus, cette adhésion entraînerait aussi un paiement au producteur plus rapide que par chèque. Le nombre d'adhérents au paiement direct a augmenté de façon considérable dans les dernières années. En 2009, 48,5 % de la valeur monétaire des paiements ont été faits par dépôt direct comparativement à 72 % en 2013 et à près de 81 % en 2018.

Le Syndicat a également augmenté le volume de dossiers traités dans le cadre de la reconnaissance des producteurs forestiers (mandataire du gouvernement). À la suite de la fermeture du bureau de la région de Québec, le Syndicat a fait les démarches nécessaires afin d'obtenir la gestion des dossiers de celui-ci, ce que le gouvernement a accepté. Cela a permis de diminuer les frais fixes du Syndicat.

Recommandations de la RMAAQ

Lors de la dernière évaluation périodique, la RMAAQ a fait 4 recommandations au Syndicat, soit :

1. D'identifier et de mettre en place des moyens visant à garantir aux acheteurs le respect des ententes d'approvisionnement, notamment quant au respect des volumes et des calendriers de livraisons convenus;
2. D'accroître ses efforts, en collaboration avec les intervenants du milieu forestier, afin de mobiliser des producteurs, notamment pour en augmenter le nombre, développer la production et favoriser une plus grande valeur de celle-ci;
3. En concertation avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec, les industriels et les autres intervenants, de travailler à l'établissement d'une stratégie de développement de la main-d'œuvre et de meilleures pratiques de production;
4. De maintenir son intérêt pour la certification forestière de manière à pouvoir répondre aux exigences du marché et, le cas échéant, de collaborer à la mise en place d'outils de promotion et de partage des coûts associés à l'augmentation des volumes de bois certifiés.

Au niveau de la première recommandation, le Syndicat a toujours respecté les ententes prises avec les industriels, et ce, depuis plusieurs années. Aucun moyen supplémentaire n'a été mis en place par le Syndicat.

Pour ce qui est de la recommandation 2, celle-ci a déjà été répondue en partie précédemment. Le Syndicat a aussi participé à développer, avec plusieurs acteurs du milieu, au niveau provincial et régional, des actions afin de mobiliser les producteurs et d'augmenter les volumes de bois comme par entre autres, les actions suivantes :

- Valorisation des différents métiers reliés à la foresterie en faisant des séances d'éducation dans les écoles;
- Valorisation de l'utilisation des matériaux faits à base de bois;
- Subvention pour aider à la mobilisation du bois;
- Formation pour améliorer les techniques de travail des opérateurs de machineries forestières;
- Formation pour améliorer les techniques de travail et la sécurité des travailleurs manuels en forêt;
- Interventions politiques pour l'amélioration du programme de remboursement des taxes foncières;
- Interventions politiques pour l'amélioration à la fiscalité des producteurs (impôt et taxation municipale).

Pour ce qui est de la recommandation 3, nous y avons déjà répondu en partie dans la recommandation 2, mais l'on peut ajouter les points d'actions suivants :

- Élaboration provinciale d'un guide des saines pratiques d'interventions;
- Interventions politiques afin de valoriser les professions reliées au secteur forestier;

- Interventions politiques pour l'amélioration des programmes de soutien financier pour les entrepreneurs;

Toutefois, la standardisation des travaux subventionnés au niveau provincial a éliminé les travaux qui avaient été élaborés afin de mieux répondre à la réalité régionale de la forêt, de la production et des besoins des industriels.

Au niveau de la recommandation 4, le Syndicat poursuit sa veille sur la certification et les besoins des industriels avec qui il entretient des relations. Un mode de certification provinciale a été élaboré afin que chacune des régions qui désirent être certifiées puisse le faire beaucoup plus facilement et a des coûts moindres provincialement et régionalement. Le Syndicat travaille également sur un nouveau logiciel informatique qui devrait permettre d'augmenter la traçabilité des bois, ce qui est un point important pour la certification. Un travail a également été fait au niveau d'autres indicateurs comme celui sur les espèces menacées.

Le suivi des normes de certifications est un dossier important qu'il faut suivre afin de s'assurer que celles-ci soient applicables à la petite forêt privée lorsque le besoin s'en fera sentir. Régionalement, il n'a pas encore été jugé nécessaire de travailler à la certification des boisés du territoire.

Le SPBCQ est fier des résultats obtenus et de la mise en marché que les producteurs ont pu effectuer tout au cours de la dernière période quinquennale. L'ampleur des volumes de bois livrés par les producteurs et leur diversité sont représentatives des opportunités sur les marchés que les producteurs ont eues. Le Syndicat poursuit toujours la diversification des services offerts aux producteurs à l'intérieur de ses champs de compétence afin de s'assurer d'être à l'affût des besoins de ceux-ci. Au niveau de la situation financière du Syndicat, les modifications apportées ont permis d'accroître la santé de ce dernier tout au cours des années et ainsi, de lui donner une meilleure marge de manœuvre pour la gestion complète de ses opérations.

Plan d'action 2019-2023

Pour la prochaine période quinquennale (2019-2023), les objectifs du Syndicat sont présentés ci-dessous. Toutefois, comme l'industrie forestière doit maintenant s'ajuster à des marchés et à une économie mondiale, la situation est en mouvement constant. Les objectifs, les indicateurs, les moyens et les cibles devront évoluer au cours de la période afin de s'assurer de répondre adéquatement aux besoins des marchés, de la production et des producteurs. Certains objectifs sont demeurés importants pour le Syndicat par rapport à la dernière révision quinquennale étant donné qu'ils sont à la base même de l'organisation et de son existence pour les producteurs forestiers.

Objectif général : Maintenir le droit de propriété des producteurs afin de leur permettre de continuer d'avoir accès à l'ensemble de leur propriété pour pouvoir la rentabiliser

Objectif spécifique : S'assurer que les normes pour la protection des milieux humides et hydriques permettent la production de matière ligneuse sur ces sites

Indicateurs :

- Normes du ministère de l'Environnement sur les interventions dans les milieux humides et hydriques;
- Réglementation municipale en lien avec le Plan de protection des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Cibles :

- Aucune perte de superficie pour la récolte de matière ligneuse;
- Maintien des pourcentages de prélèvements maximum au niveau des opérations forestières dans les milieux humides;
- Conservation de l'accès à l'ensemble de sa propriété pour les propriétaires forestiers.

Moyens :

- Participation à l'élaboration des PRMHH;
- Intervention politique provinciale sur la réglementation entourant la Loi sur la protection et la conservation des milieux humides et hydriques;
- Informer les propriétaires forestiers sur les bonnes pratiques d'opérations forestières dans les milieux humides et hydriques;
- Vulgarisation de la réglementation sur les milieux humides et hydriques pour les propriétaires forestiers.

Objectif général : Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée

Objectif spécifique : Développer et diversifier les marchés pour les producteurs tout en maximisant leurs revenus

Indicateurs :

- Volume de bois mis en marché;
- Nombre de producteurs qui produisent du bois;
- Nombre d'acheteurs désirant faire l'achat de bois sur le territoire du Syndicat;
- Disponibilité des marchés pour les différents produits;
- Augmentation de la concurrence entre les acheteurs.

Cibles :

- Augmentation de 5 % de la moyenne des volumes de bois mise en marché;
- Maintenir le nombre de producteurs qui produisent du bois;
- Augmenter le nombre d'acheteurs de 5 %;
- Offrir un marché aux producteurs pour l'ensemble des produits du bois.

Moyens :

- Maintenir de bonne relation avec les acheteurs;
- Surveillance de nouveaux marchés en développement avec la collaboration des différents syndicats et la FPFQ afin d'optimiser le transfert d'information sur chacun de ceux-ci et ainsi, mieux comprendre les marchés et pouvoir s'y adapter plus rapidement;
- Collaboration avec de futurs promoteurs pour les aider dans leur montage financier en sécurisant des approvisionnements de bois en relation avec la possibilité de coupe des producteurs et les appuyer dans leurs démarches auprès des différentes instances (gouvernementale, municipale, bancaire, etc.);
- Article dans le journal du Syndicat pour tenir à jour les producteurs sur les développements de la mise en marché;
- Représentations provinciales de la FPBQ pour la mise en place de politiques et de programmes fiscaux favorables à la production forestière;
- Améliorer l'information des producteurs sur les marchés selon les moyens de l'objectif spécifique.

Objectif spécifique : Augmenter les revenus des producteurs

Indicateurs :

- Augmentation du prix à l'usine pour le bois;
- Augmentation du prix au chemin du producteur pour le bois;
- Augmentation du revenu net du producteur lorsqu'il utilise les services d'un entrepreneur forestier;

Cibles :

- Augmentation de la valeur moyenne de 5 % du prix à l'usine;
- Augmentation de la valeur moyenne de 10 % du prix au chemin du producteur;
- Maintien ou augmentation des possibilités de marchés offerts aux producteurs.

Moyens :

- Informer les producteurs sur le calcul des coûts de transports;
- Augmentation de l'implication du Syndicat dans la mise en marché du bois de sciage;
- Créer un système d'alerte pour informer les producteurs rapidement sur les changements au niveau des acheteurs et des prix;
- Élaborer un calculateur de revenus pour les propriétaires et les entrepreneurs afin de bien analyser la rentabilité de leurs opérations;
- Interventions politiques pour l'amélioration à la fiscalité municipale des producteurs.

Objectif spécifique : Augmenter l'optimisation du transport du bois

Indicateurs :

- Distance de transport du bois;
- Volume moyen des voyages de bois.

Cibles :

- Maintenir la distance de transport du bois feuillu de trituration;
- Favoriser l'augmentation des charges moyennes de transport;
- Diminuer le temps non productif des transporteurs;
- Diminuer la distance de déplacement de remorque non chargée.

Moyens :

- Conscientiser les producteurs sur l'importance du respect des normes de façonnage du bois;
- Conscientiser les producteurs sur l'importance de l'emplacement du bois et de son empilement;
- Conscientiser les transporteurs à ne pas charger un volume de bois non conforme;
- Effectuer une meilleure gestion de la provenance des bois pour en déterminer sa destination.

Objectif spécifique : Maintenir et même diminuer les frais administratifs du Syndicat tout en augmentant les services aux producteurs**Indicateurs :**

- Taux des contributions pour les producteurs;
- Adhésion des entrepreneurs au paiement partagé entre ces derniers et les propriétaires forestiers.

Cibles :

- Maintenir le taux des contributions;
- Augmenter à 10 % du volume mis en marché par les entrepreneurs, ceux qui utilisent le service de paiement partagé;

Moyens :

- Élaboration d'un nouveau logiciel informatique d'ampleur provinciale pour la gestion de la mise en marché des syndicats (augmentation des services, souplesse d'opérations pour s'ajuster aux besoins, diminution des actes administratifs, etc.);
- Analyser les procédures administratives et éliminer celles qui sont non pertinentes;
- Augmenter la symbiose des opérations administratives entre le SPBCQ et le SPBM et la collaboration avec le SPACQ;
- Maintenir l'ouverture du Syndicat pour l'augmentation des services aux producteurs;
- Augmenter la rentabilité des placements financiers du Syndicat.

Lors de la rencontre préparatoire du 20 octobre 2020, la RMAAQ a informé le Syndicat qu'elle aimerait entendre celui-ci au niveau de la diminution de la participation des producteurs lors des assemblées. Le tableau ci-dessous démontre qu'au cours de la dernière période quinquennale, le nombre moyen de membres était à 44 alors qu'il était en moyenne à 34 pour les huit années précédentes. Au niveau du nombre de personnes présentes aux assemblées, celui-ci était en moyenne à 62 au cours de la dernière période quinquennale comparativement à 53 et 41 pour les deux périodes quinquennales précédentes.

Date de l'assemblée	Nombre de membres présents	Nombre de personnes présentes
23 avril 2019	44	65
24 avril 2018	46	69
25 avril 2017	45	57
26 avril 2016	50	48
28 avril 2015	44	71
22 avril 2014	34	64
23 avril 2013	30	56
24 avril 2012	31	51
26 avril 2011	38	46
27 avril 2010	38	49
30 avril 2009	34	53
24 avril 2008	36	39
24 avril 2007	31	39
27 avril 2006	N.D.	34
26 avril 2005	N.D.	41

Conclusion

Comme nous l'avons dit précédemment, les actions du Syndicat seront portées à évoluer au cours des prochaines années en fonction des développements de l'industrie forestière et des besoins des propriétaires forestiers. Le Syndicat porte une grande attention à l'évolution de la situation forestière afin d'ajuster ses actions pour permettre aux producteurs de profiter de toutes les opportunités qui se présentent et de maximiser, par le fait même, leurs opérations. Il est donc probable que certains objectifs soient modifiés ou mis de côté au cours de la prochaine période quinquennale et que de nouveaux apparaissent. L'important est que le Syndicat conserve une grande souplesse afin de permettre une adaptation facile et rapide!

Nous remercions les membres de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de leur écoute. Nous attendons de recevoir vos commentaires en espérant que ceux-ci pourront nous permettre de bonifier nos actions pour les prochaines années.